

Chemin de classification

SPORTIFS NON ELIGIBLES INTERNATIONAL SELON LES CRITERES DE L'IWAS ET
POUVANT PARTICIPER AUX CIRCUITS NATIONAUX et CHAMPIONNATS DE FRANCE.

Les sportifs présentant certaines pathologies peuvent intégrer les Chemin de qualification au
Championnat de France d'Escrime Handisport

Les pathologies concernées par cette catégorie (NEI) sont les suivantes :

- Instabilité articulaire
- Fatigabilité musculaire
- Maladies rhumatoïdes
- Séquelles de pathologies orthopédiques
- Amputation d'un membre supérieur
- Achondroplasie
 - Pathologie Post Prothétique

Ces pathologies sont non éligibles selon le règlement IWAS (règlement appliqué au niveau de
l'escrime handisport).

Une nouvelle catégorie est créée sous le code **NEI**

Le chemin de classification se fera comme celui appliqué pour les critères éligibles : ci-dessous le
lien pour les documents

[Classification | escrime-handisport](#)

- Demande écrite auprès du médecin fédéral et du classificateur.
- Certificat médical
- Consentement de l'athlète
- Documents médicaux

Le tout devra être envoyé au minimum 4 semaines avant l'épreuve.

L'accord du médecin fédéral, le Docteur Dominique Hornus, sera obligatoire avant une
classification spécifique qui sera organisée au cours d'une compétition ou d'un challenge national
(examen fonctionnel sur le fauteuil d'escrime, test sur la table d'examen et observation en
compétition afin de confirmer la catégorie et la classe attribuée).

En aucun cas les athlètes ici concernés ne pourront participer à une épreuve organisée sous
l'égide de l'IWAS.